

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JARRET

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de JARRET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange MUR, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2021

Date d'affichage de la présente délibération : 15/04/2021

VOTES

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, PETERLE Yannick JOANNY Laurent, RODRIGUEZ AFONSO Manuel, OTT Jérémy, MILAN Stéphane.

Absents excusés : Néant

Monsieur Francis DIAS est élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021. 2020-DE-010

Monsieur le Maire fait une proposition du budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

⇒-**Section de Fonctionnement :**

➤Recettes : 245 495,00 €

➤Dépenses : 245 495,00 €

⇒-**Section d'Investissement :**

➤Recettes 152 100,00 €

➤Dépenses 152 100,00 €

⇒-**Total du Budget :**

➤Recettes 397 595,00 €

➤Dépenses 397 595,00€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire, Ange MUR,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le.....

Et publié ou notifié le.....